



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

STATIONNEMENT : LES 30 PREMIERES MINUTES GRATUITES !

Dans le cadre de la 3^{ème} étape du plan de stationnement approuvée par le Conseil général dans sa séance du 30 juin 2008, nous informons les usagers que les modifications décidées seront progressivement mises en application dès lundi 22 février 2010.

Il s'agit pour toutes les places dont la durée du temps de stationnement excède 30 minutes d'introduire la mesure des 30 PREMIERES MINUTES GRATUITES..

Dans le même temps, la tranche de paiement actuelle allant de 07h00 à 19h00 se prolongera jusqu'à 21h00 sans modifier le tarif horaire (1 franc) introduit en 1996.

Les adaptations des appareils débuteront par les horodateurs déjà installés, à savoir, quai du Port, place A.-M.-Piaget, place Numa-Droz, rue du Concert, rue de la Promenade-Noire, rue du Château et Jeunes-Rives. Pour celles-ci en plus de la modification des 30 premières minutes gratuites, l'horaire de paiement passera à 07h00-12h00 et 13h30-21h00 au lieu de 08h00-12h00 et 13h30-18h30.



Les autres places de stationnement gérées par des appareils de type TOM 96 (voir photo) seront parallèlement adaptées.

Nous remercions les usagers de bien vouloir se conformer aux indications mentionnées sur les plaquettes de chaque appareil.

En cas de besoin, le numéro vert 0800/722.22.22 ainsi que le site internet www.policeneuchatel.ch sont à disposition pour vous renseigner.



Neuchâtel, le 20 janvier 2010

TOM 96

Direction de la sécurité